



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

Bilan de la phase de validation du deuxième cycle d'audit

Évaluation de l'efficacité des systèmes
d'assurance qualité des collèges québécois



Coordination :
Evelyne Drouin et Nathalie Thibault

Analyse des données :
Claudia Pilote et Nathalie Thibault

Rédaction :
Evelyne Drouin

Ce document est accessible sur le site Web
www.ceec.gouv.qc.ca

Ce document a été adopté à la 362^e réunion
de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
tenue à Québec le 26 mai 2022.

Dépôt légal – 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-92123-3 (PDF)
© Gouvernement du Québec



Table des matières

Introduction	1
Le deuxième cycle d’audit et la phase de validation	2
Méthodologie retenue dans le cadre de la phase de validation	3
Résultats issus de la phase de validation	5
Document <i>Orientations, cadre de référence et guide d’autoévaluation</i> , incluant la démarche d’autoévaluation proposée	5
Stratégie d’accompagnement	6
Processus d’audit	7
Outils développés à l’intention des collègues	8
Outils développés à l’intention des experts	9
Plan d’action	10
Conclusion	12
Annexe 1 – Membres du comité-conseil sur l’assurance qualité	13
Annexe 2 – Personnes consultées pour la production du bilan de validation ..	14
Annexe 3 – Sources de données pour chacun des objets de validation	16

Mission de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner¹. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), ce qui représente actuellement 119 établissements, soit 48 cégeps, 21 collèges privés subventionnés, 46 collèges privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université.

Mandat de la Commission

La *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* confie à la Commission le mandat d'évaluer, pour chacun de ces établissements :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par la ministre de l'Enseignement supérieur compte tenu des objectifs et des standards prescrits;
- les objectifs, les standards et la mise en œuvre des programmes d'études établis par l'établissement compte tenu des besoins qu'ils ont pour fonction de satisfaire.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, la Commission évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'à celui de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

1. Pour plus de détails, consulter le document *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations*.



Introduction

L'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois marque un changement important quant à l'approche d'évaluation adoptée par la Commission depuis sa création en 1993. Elle prend appui sur l'expertise en évaluation développée par les établissements et sur l'évolution des pratiques de la Commission au fil de ses opérations. Ainsi, plutôt que d'examiner la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études ainsi que l'efficacité des politiques et des plans institutionnels par des évaluations ciblées et ponctuelles, la Commission évalue dorénavant l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque établissement. L'approche adoptée prend la forme d'un audit mis en œuvre selon une périodicité connue et cyclique. Au terme de l'évaluation, la Commission formule un jugement global sur l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège. Dans le cadre du deuxième cycle d'audit, la Commission pose également un jugement sur l'efficacité potentielle du plan d'action élaboré par l'établissement au terme de sa démarche d'autoévaluation.

Le présent document dresse le bilan de la phase de validation menée en 2021 dans le cadre du deuxième cycle d'audit. Il contient trois sections. Une première section présente le deuxième cycle d'audit de même que des informations relatives à la phase de validation. Une autre section expose les résultats issus de la phase de validation. Une dernière section contient un plan d'action élaboré en fonction des points à améliorer dégagés grâce aux consultations menées auprès de différents intervenants.

La Commission tient à remercier le Cégep de Rivière-du-Loup², le Cégep de Shawinigan, le Collège André-Grasset et le Collège LaSalle qui ont accepté de prendre part à la phase de validation du deuxième cycle d'audit. Elle reconnaît le travail important accompli dans le cadre de leur démarche d'autoévaluation respective et la grande qualité des rapports d'autoévaluation produits. Elle tient à souligner la rigueur dont ils ont fait preuve dans la réalisation de cet exercice, mené dans le contexte particulier imposé par la pandémie de COVID-19. La Commission tient également à remercier les experts membres des comités de visite pour leur contribution essentielle au processus d'audit.

2. Le Cégep de Rivière-du-Loup, ayant initialement accepté de participer à la phase de validation, a finalement intégré la vague B dont les visites d'audit sont prévues à l'automne 2022.



Le deuxième cycle d'audit et la phase de validation

Dès l'automne 2016, il a été convenu, entre la Commission et son comité de liaison composé de représentants des établissements du réseau collégial, de former un comité-conseil sur l'assurance qualité³. Le mandat du comité-conseil, dont les travaux se sont échelonnés de janvier à septembre 2018, a été de contribuer à la réflexion sur la vision de l'assurance qualité et à la détermination des orientations du deuxième cycle d'audit. Au terme de ses travaux, ce comité a conclu que le deuxième cycle d'audit devait s'appuyer sur les acquis du premier cycle d'audit et s'inscrire dans une démarche de continuité. Ainsi, les fondements conceptuels, l'approche d'évaluation, le processus d'audit de même que les composantes et les critères d'évaluation devaient demeurer les mêmes qu'au premier cycle d'audit. Au terme de leur mandat, les membres de ce comité ont réagi à une première ébauche du document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation*, dont la version préliminaire a été publiée en mars 2019.

Trois établissements ont pris part à la phase de validation du deuxième cycle d'audit. Les formations individualisées dans ces collèges se sont tenues en mai et juin 2019. La stratégie d'accompagnement, dont la formation individualisée constitue la première mesure, a également été déployée auprès de ces collèges. Ainsi, des contacts personnalisés et des rencontres de groupe ont eu lieu au cours de leur démarche d'autoévaluation respective. Ces établissements ont produit et déposé leur rapport d'autoévaluation et les visites d'audit se sont tenues dans ces collèges en avril et novembre 2021.

À la publication du présent bilan, les formations individualisées dans les 37 collèges des 5 premières vagues du deuxième cycle d'audit avaient été tenues et la stratégie d'accompagnement avait été déployée auprès de tous ces établissements. Également, 2 formations initiales à l'intention des experts membres des comités de visite avaient eu lieu.

3. L'[annexe 1](#) présente la liste des membres du comité-conseil sur l'assurance qualité.






Méthodologie retenue dans le cadre de la phase de validation

Au moment de commencer le deuxième cycle d'audit, la Commission s'est engagée à procéder à des ajustements en continu puisque le calendrier de planification du cycle d'audit prévoit que des établissements entament leurs travaux d'autoévaluation avant que la phase de validation ne soit terminée⁴. Les collègues ayant accepté de prendre part à la phase de validation ont donc été invités à remplir des fiches de validation à la suite de chacune des mesures de la stratégie d'accompagnement afin que des observations et des commentaires soient recueillis sur différents thèmes relatifs au deuxième cycle d'audit. Ces données ont été compilées et analysées, et ont mené à la publication de la version transitoire du document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation* en juin 2020. Les instruments mis à la disposition des collègues et des experts, notamment pour produire le rapport d'autoévaluation et pour préparer et réaliser la visite d'audit, ont été ajustés en fonction des modifications apportées à ce document.

Puis, au terme des visites d'audit des collègues de la phase de validation, des données ont été colligées auprès des collègues, des experts membres des comités de visite, des commissaires, des agentes de recherche accompagnatrices⁵ et des coordonnatrices responsables de la mise en œuvre du deuxième cycle d'audit. Concrètement, les collègues ont rempli un sondage et participé à un entretien avec la présidence de la Commission, tandis que les experts et les agentes de recherche accompagnatrices ont rempli une fiche de validation. Ces informations ont été enrichies par les observations et les commentaires des commissaires et des coordonnatrices responsables de la mise en œuvre du deuxième cycle d'audit. Aussi, afin d'examiner l'adéquation du processus d'audit de la Commission aux pratiques d'assurance qualité en enseignement supérieur reconnues internationalement, deux observatrices internationales de l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement supérieur ont accepté de suivre les travaux d'autoévaluation et d'observer la visite d'audit d'un des collègues de la phase de validation. Elles ont offert une première rétroaction portant principalement sur la stratégie d'accompagnement et sur le processus d'audit.

-
4. Le calendrier de planification du deuxième cycle d'audit est disponible dans la section *Assurance qualité* de l'onglet *Opérations d'évaluation* du site Web de la Commission (www.ceec.gouv.qc.ca).
 5. Une professionnelle de la Commission est attitrée à l'accompagnement de chacun des établissements.

Toutes ces données ont été compilées et analysées pour établir des constats, des points forts, des points à améliorer et des pistes d'ajustements sur les thèmes suivants :

-  document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation*;
-  stratégie d'accompagnement;
-  processus d'audit;
-  outils développés à l'intention des collègues;
-  outils développés à l'intention des experts.

La Commission a également convié les personnes consultées à une réflexion sur le troisième cycle d'audit⁶. Ces données ont été utilisées pour produire le présent bilan et la version définitive du document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation*.

6. [L'annexe 2](#) présente la liste des personnes consultées pour la production du bilan de validation.

Résultats issus de la phase de validation




Cette section expose les principaux constats, présentés en fonction des points forts et des points à améliorer dégagés, pour chacun des thèmes soumis à la validation⁷. Ces constats ont été établis à la suite de l'analyse des données issues des consultations menées par la Commission.

Document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation*, incluant la démarche d'autoévaluation proposée

Le document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation* comprend deux parties. La première partie, le cadre de référence, expose notamment les fondements conceptuels, l'approche d'évaluation, le processus d'audit de même que les objets et les critères d'évaluation. La deuxième partie, le guide d'autoévaluation, présente la démarche d'autoévaluation en cinq étapes proposée aux collègues par la Commission.

Points forts

 Selon les collègues :

- Les attentes de la Commission sont clairement exprimées dans le document. La volonté de la Commission d'amener les établissements à réaliser une analyse approfondie de l'efficacité de leurs mécanismes est aussi jugée pertinente.
- La démarche d'autoévaluation en cinq étapes proposée par la Commission est utile pour mener les travaux d'autoévaluation. L'annexe C, qui propose des exemples de mécanismes par critère, est également jugée utile par plusieurs établissements.

 Selon les experts :

- Le document permet de bien cerner les objets et les critères d'évaluation afin d'orienter le travail d'analyse et de poser les jugements.
- La segmentation en cinq étapes facilite le travail d'analyse et permet une meilleure compréhension du système d'assurance qualité du collège à visiter.

7. L'[annexe 3](#) présente les sources de données pour chacun des objets de validation.

Points à améliorer

- Selon les collègues et les experts :
 - Les attentes établies pour ce deuxième cycle d'audit ne permettent pas de répondre à la préoccupation d'alléger le processus d'audit. En effet, ceux-ci jugent que la démarche d'autoévaluation proposée et, surtout, les attentes relatives à l'étape 3 engendrent des répétitions, ce qui amène notamment la production de rapports d'autoévaluation longs, accompagnés d'un nombre élevé d'annexes.
 - Des questions globales sur le système d'assurance qualité seraient utiles pour approfondir la réflexion en vue d'un troisième cycle d'audit.
- Il apparaît, au terme des consultations, qu'il serait utile que des explications additionnelles sur l'utilité de l'évaluation de l'efficacité potentielle du plan d'action soient intégrées à la documentation.

Stratégie d'accompagnement

Les collègues ont exprimé, au fil du premier cycle d'audit, le souhait d'un accompagnement plus soutenu. En conséquence, la Commission a mis en place au cours du deuxième cycle d'audit une stratégie d'accompagnement comprenant cinq mesures. Ainsi, trois contacts personnalisés, dont la formation individualisée, et deux rencontres de groupe réunissant les collègues d'une même vague sont prévus à des moments-clés des démarches d'autoévaluation menées par les établissements.

Points forts

- Selon les collègues :
 - Les moments et les modalités de chacune des mesures de la stratégie d'accompagnement sont jugés utiles pour mener leur démarche d'autoévaluation. Le fait qu'un collègue soit accompagné par la même professionnelle de la Commission tout au long de sa démarche d'autoévaluation est fort apprécié.
 - La formation individualisée et son atelier proposant un exercice pratique et une plénière sur les analyses critiques à réaliser sont particulièrement appréciés. La présence de l'agente de recherche accompagnatrice ainsi que la formule interactive et dynamique constituent des éléments à conserver.
- Les observatrices internationales reconnaissent l'utilité de la stratégie d'accompagnement et estiment que les rencontres de groupe constituent des moments privilégiés d'échanges et de réseautage entre les établissements.

Points à améliorer



Selon les collègues :

- Les fiches de rétroaction conçues pour consigner les échanges tenus et remplies à la suite de chacune des mesures d'accompagnement sont jugées peu utiles. Le temps consacré à leur production et à leur gestion a aussi fait l'objet d'un questionnement de la part des observatrices internationales.
- Le moment et le contenu de certaines mesures d'accompagnement n'ont pas toujours été arrimés à l'état d'avancement de leurs travaux d'autoévaluation.

Processus d'audit

Le processus d'audit comprend les principales étapes suivantes : la production du rapport d'autoévaluation et le soutien aux collègues, l'analyse du rapport d'autoévaluation et le soutien aux experts, la préparation et le déroulement de la visite d'audit de même que le droit de réplique accordé aux collègues.

Points forts



Selon les collègues :

- Les informations fournies, le soutien reçu et les outils développés en prévision de la visite d'audit sont adéquats et utiles. De plus, les efforts investis pour l'organisation logistique de la visite d'audit sont jugés raisonnables.
- La visite d'audit a permis de rendre compte de leur réalité et de l'efficacité de leur système d'assurance qualité et de favoriser la participation du plus grand nombre d'intervenants concernés.



Selon les experts :

- Le moment, les modalités, le contenu et la documentation de leur formation sont utiles pour leur permettre de remplir leur mandat. En outre, le soutien reçu au moment de l'analyse du rapport d'autoévaluation est jugé adéquat.
- La visite d'audit a permis de comprendre la réalité du collègue et l'efficacité de son système d'assurance qualité, et de favoriser les consensus au sein du comité de visite en vue de poser les jugements.

Points à améliorer



Selon les collègues :

- Les mêmes questions sont souvent posées à plusieurs groupes rencontrés au cours de la visite d'audit, ce qui génère des incompréhensions quant aux objectifs de cette opération.
- La participation des professeurs et des étudiants à la démarche d'autoévaluation et à la visite d'audit varie selon les établissements.



Selon les experts :

- L'horaire de visite n'est pas toujours respecté, ce qui peut affecter le déroulement des travaux du comité de visite.

Outils développés à l'intention des collègues

Des outils sont développés à l'intention des collègues pour les soutenir dans la réalisation de leurs travaux. Il s'agit de la *Fiche 1 – Portrait actualisé des principales caractéristiques du collège*, de la *Fiche 2 – Retour sur le premier cycle d'audit*, du gabarit pour la production du rapport d'autoévaluation et du *Guide de préparation de la visite d'audit*.

Points forts



Selon les collègues :

- La partie « Guide d'autoévaluation » du document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation* est utile pour les soutenir dans la réalisation de leur démarche d'autoévaluation.
- La *Fiche 1 – Portrait actualisé des principales caractéristiques du collège* est jugée utile pour leur permettre de décrire leur réalité.
- La *Fiche 2 – Retour sur le premier cycle d'audit* est jugée utile pour leur permettre de faire état de la transition entre les deux cycles d'audit.
- Le gabarit pour la production du rapport d'autoévaluation est jugé utile. Cet outil les amène à approfondir les analyses critiques de l'efficacité de l'ensemble de leurs mécanismes.
- La qualité du soutien reçu de la part de l'agente de recherche accompagnatrice et des membres du personnel technique de la Commission au moment de produire et de transmettre leur rapport d'autoévaluation est soulignée.

Point à améliorer

- Les collègues estiment que le gabarit pour la production du rapport d'autoévaluation rendu disponible par la Commission induit des répétitions.

Outils développés à l'intention des experts

Des outils sont développés à l'intention des experts pour les soutenir dans la réalisation de leurs travaux. Il s'agit de l'outil d'analyse du rapport d'autoévaluation du collègue, du carnet de visite, contenant notamment les questions à poser à chacun des groupes, et du carnet bilan amenant le comité de visite à poser les jugements et à formuler les avis.

Points forts

- Selon les experts :
 - L'outil d'analyse est utile puisqu'il permet d'orienter adéquatement leur regard.
 - Le carnet de visite est utile et les questions sont adéquates et suffisantes pour comprendre la réalité du collègue et poser les jugements.
 - Le carnet bilan est utile pour guider le comité de visite dans le développement de l'argumentaire et pour poser les jugements.

Point à améliorer

- Il apparaît, au terme des consultations, que certains outils utilisés lors de la préparation et du déroulement de la visite d'audit doivent être revus et actualisés pour tenir compte de la variété des situations, de la richesse des propos et de la multiplicité des interlocuteurs.



À l'issue de la phase de validation, le document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation* sera révisé et modifié. La stratégie d'accompagnement, le processus d'audit et les outils développés à l'intention des collègues et des experts seront également revus en vue des formations individualisées et des visites d'audit de l'automne 2022.

Action 1

Actualiser le document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation*

- 1.1 Permettre aux collègues de traiter de façon intégrée les énoncés b) et c) du deuxième objet d'évaluation de l'étape 3, à savoir : l'énoncé permettant de déceler les points forts et les points à améliorer (énoncé b) et celui permettant de prendre en charge les améliorations à apporter dans une perspective d'amélioration continue (énoncé c).
- 1.2 Introduire une question de réflexion portant sur le caractère dynamique et intégré du système d'assurance qualité à l'étape 4.
- 1.3 Préciser, à l'étape 5, la fonction et l'utilité du plan d'action comme moyen de préparer le prochain cycle d'audit et de témoigner des améliorations apportées au système d'assurance qualité.

Action 2

Actualiser la stratégie d'accompagnement

- 2.1 Remplacer les fiches de rétroaction par la mise en ligne d'une foire aux questions permettant de soutenir les collègues dans leurs travaux d'autoévaluation et reprenant les thèmes abordés lors des rencontres de groupe de la stratégie d'accompagnement.
- 2.2 Réviser la formation individualisée en précisant : 1) la distinction entre les attentes relatives à la mise en œuvre des mécanismes et celles relatives à la prise en compte des aspects à observer des critères; 2) l'importance de la fiche 2 et du plan d'action; 3) la profondeur de l'analyse critique et l'ampleur du rapport d'autoévaluation attendus; 4) la flexibilité du moment et du contenu des contacts personnalisés et l'ajout d'autant de rencontres individuelles que nécessaire.

Action
3

Actualiser le processus d'audit

- 3.1 Revoir la banque de questions afin de minimiser les redondances entre les groupes rencontrés et de respecter l'horaire de la visite d'audit.

Action
4

Réviser et modifier les outils développés à l'intention des collègues

- 4.1 Réviser le gabarit pour la production du rapport d'autoévaluation en fonction des ajustements intégrés à la version définitive du document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation*.
- 4.2 Produire un feuillet à l'intention des participants aux visites d'audit afin de susciter une plus grande participation en précisant : 1) la mission et le rôle de la Commission; 2) l'approche d'évaluation; 3) les étapes du processus d'audit; 4) le vocabulaire relatif à l'assurance qualité.
- 4.3 Réviser le *Guide de préparation de la visite* d'audit pour préciser : 1) les objectifs de la visite d'audit; 2) les éléments considérés lors de la détermination de l'horaire de visite; 3) le principe de triangulation des informations; 4) la constitution des groupes et la présence de certaines personnes à plus d'une rencontre.

Action
5

Réviser et modifier les outils développés à l'intention des experts

- 5.1 Réviser l'outil d'analyse en fonction des ajustements intégrés à la version définitive du document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation*.
- 5.2 Réviser la banque de questions et le carnet bilan en fonction du rapport d'évaluation à produire.



Conclusion

Dans le cadre de la phase de validation de son deuxième cycle d'audit, la Commission a mené des consultations auprès des collègues, des experts membres des comités de visite, des commissaires, des agentes de recherche accompagnatrices et des coordonnatrices responsables de la mise en œuvre du deuxième cycle d'audit. De même, deux observatrices internationales, ayant accepté de suivre les travaux d'autoévaluation et d'observer la visite d'audit d'un des collègues de la phase de validation, ont offert une première rétroaction portant principalement sur la stratégie d'accompagnement et sur le processus d'audit. En fin de compte, ces consultations ont permis de dégager des constats, de déterminer des points forts et des points à améliorer et de cibler des pistes d'ajustements sur les objets suivants : document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation*, stratégie d'accompagnement, processus d'audit, outils développés à l'intention des collègues et outils développés à l'intention des experts. Les constats ont été majoritairement positifs, mais certains points à améliorer ont amené la Commission à prévoir des ajustements et à élaborer un plan d'action.

La Commission a également convié les personnes consultées, dans le cadre de sa phase de validation, à une réflexion sur le troisième cycle d'audit. Les commentaires recueillis peuvent être regroupés sous deux thèmes, soit les attentes de la Commission et le processus d'audit. D'une part, concernant les attentes de la Commission, des collègues et des experts ont souhaité qu'une vision plus systémique soit proposée au troisième cycle d'audit. Par ailleurs, des personnes consultées ont évoqué la possibilité d'appuyer le troisième cycle d'audit sur le suivi des avis formulés par la Commission et du plan d'action élaboré par le collège au terme du deuxième cycle d'audit, ainsi que la possibilité de moduler les attentes de la Commission en fonction du degré de maturité des systèmes d'assurance qualité des collègues. D'autre part, concernant le processus d'audit, des collègues et des experts ont souhaité que le déroulement des visites d'audit soit similaire à celui du deuxième cycle d'audit. Toutefois, selon certaines personnes consultées, la Commission devrait développer des outils permettant une meilleure appropriation du vocabulaire par les groupes rencontrés lors des visites d'audit, de même que des façons de favoriser la participation des professeurs et des étudiants dans la démarche d'autoévaluation et dans la visite d'audit.

Au moment de définir les orientations de son troisième cycle d'audit, la Commission pourra s'appuyer sur les constats présentés dans le présent bilan afin d'enrichir sa réflexion et d'entreprendre ses travaux en ayant notamment comme objectif l'allègement de son processus d'audit.



Annexe 1 – Membres du comité-conseil sur l'assurance qualité

Les titres des personnes apparaissant dans cette liste sont ceux en vigueur au moment de leur participation aux travaux du comité-conseil.

Membres du comité-conseil provenant d'établissements d'enseignement supérieur

M. Dany April, directeur des études,
Cégep de Rimouski

M. Éric Brunelle, professeur,
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

M^{me} Céline Careau, responsable à la pédagogie,
Collège CDI

M^{me} Brenda Gareau, conseillère pédagogique,
Cégep de Saint-Jérôme

M. Robert Howe, consultant en mesure
et évaluation

M. Gilles Lapointe, directeur général,
Cégep de St-Félicien

M^{me} Carole Lavoie, directrice générale,
Cégep de Sainte-Foy

M^{me} Claude Mailhot, vice-rectrice à la promotion
de la qualité, Université de Montréal

M^{me} Gabrielle Matte, directrice de l'École
des sciences et des techniques humaines,
Collège LaSalle

M^{me} Katherine McWhaw, coordonnatrice au
Service de la qualité et de la planification,
Collège Dawson

M. Luc Pellerin, directeur général,
Collège Laflèche

M. Dannick Perreault-Forget, étudiant,
Cégep régional de Lanaudière

M^{me} Sophie Poirier, conseillère en
orientation et aide pédagogique individuelle,
Collège Jean-de-Brébeuf

M. Robert St-Amour, professeur,
Collège Ahuntsic

Membres du comité-conseil provenant de la Commission

M^{me} Murielle Lanciault, présidente

M. Robert Kavanagh, commissaire

M. Jean-Denis Moffet, commissaire

M^{me} Joanne Munn, commissaire

M^{me} Nathalie Savard, secrétaire générale

M^{me} Evelyne Drouin, coordonnatrice de projet



Annexe 2 – Personnes consultées pour la production du bilan de validation

Les titres des personnes apparaissant dans cette liste sont ceux en vigueur au moment de la tenue des visites d’audit.

Cégep de Shawinigan

M. Éric Milette, directeur général

M^{me} Lucie Hamel, directrice des études

Collège André-Grasset

M. Patrick Caron, directeur général

M. Alain Desparois, directeur des études

M^{me} Marie-Claude Boutet, directrice adjointe des études

Collège LaSalle

M. Claude Marchand, directeur général

M. Wolfgang Krotter, directeur des études

M^{me} Marie-France Tassé, directrice adjointe des études

Experts membres des comités de visite

M^{me} Johanne Autier, conseillère pédagogique à la retraite, Collège Ahuntsic

M^{me} Denyse Blanchet, directrice générale à la retraite, Cégep de Chicoutimi

M. Guy Côté, directeur général, Collège CDI

M^{me} Réjeanne Gagnon, conseillère pédagogique, Cégep de l’Outaouais

M^{me} Brenda Gareau, conseillère pédagogique, Cégep de Saint-Jérôme

M. Louis Morneau, directeur des études, Collège Bart

M. Maurice Piché, directeur général à la retraite, Collège de Bois-de-Boulogne

M. Claude Roy, directeur général, Cégep André-Laurendeau

M. Robert St-Amour, professeur à la retraite, Collège Ahuntsic

Commissaires présidents des comités de visite

M^{me} Diane Cyrenne, commissaire responsable des visites d'audit au Cégep de Shawinigan et au Collège LaSalle

M. Denis Rousseau, commissaire responsable de la visite d'audit au Collège André-Grasset

Agentes de recherches impliquées dans la phase de validation

M^{me} Virginie Bérubé, associée à la visite d'audit du Collège LaSalle

M^{me} Corinne Côté, responsable de l'accompagnement du Collège LaSalle

M^{me} Claudia Martinez, associée à la visite d'audit du Collège André-Grasset

M^{me} Anne-Marie Soulard, responsable de l'accompagnement et associée à la visite d'audit du Cégep de Shawinigan

M^{me} Nathalie Thibault, responsable de l'accompagnement du Collège André-Grasset

Membres du comité responsable de la mise en œuvre du deuxième cycle d'audit

M^{me} Evelyne Drouin, coordonnatrice de projet

M^{me} Nathalie Thibault, coordonnatrice de projet

M^{me} Corinne Côté, agente de recherche

M^{me} Claudia Martinez, agente de recherche

M^{me} Claudia Pilote, agente de recherche

M^{me} Anne-Marie Soulard, agente de recherche

Observatrices internationales

M^{me} Caty Duykaerts, directrice de la Cellule exécutive, Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement supérieur (Belgique)

M^{me} Marie-Line Seret, attachée à la Cellule exécutive, Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement supérieur (Belgique)



Annexe 3 – Sources de données pour chacun des objets de validation

Objets de validation	Sources de données
1. Document <i>Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation</i>	<ul style="list-style-type: none">• dernière section des fiches de validation remplies par les collègues de la vague A après chaque mesure d'accompagnement• section 6 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit• section 6 des entrevues menées auprès des collègues de la vague A après la visite d'audit• section 6 des sondages remplis par les experts après la visite d'audit• compte rendu de l'activité d'appropriation du document <i>Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation</i> tenue le 12 février 2019 entre les commissaires et les agents de recherche
2. Démarche d'autoévaluation proposée	<ul style="list-style-type: none">• section 4 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit• section 4 des entrevues menées auprès des collègues de la vague A après la visite d'audit• section 4 des sondages remplis par les experts après la visite d'audit• grilles d'analyse sommaire des rapports d'autoévaluation remplies par les agentes associées aux visites d'audit des collègues de la vague A

Objets de validation	Sources de données
3. Ensemble de la stratégie d'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • question 3.4 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit • section 3 des entrevues menées auprès des collègues de la vague A après la visite d'audit • questions 1.7 et 1.8 des sondages remplis par les agentes de recherche accompagnatrices • enrichissement des constats par les coordonnatrices responsables de la mise en œuvre du deuxième cycle d'audit • rapport des observatrices internationales
4. Formation individualisée	<ul style="list-style-type: none"> • fiches de rétroaction relatives aux formations individualisées remplies par les agentes de recherche accompagnatrices des collègues de la vague A • fiches de validation remplies par les collègues de la vague A après les formations individualisées • fiche de validation commune remplie par les membres du comité de travail responsable de la mise en œuvre du deuxième cycle d'audit à la suite des formations individualisées des collègues de la vague A • question 3.1 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit • questions 1.1 et 1.2 des sondages remplis par les agentes de recherche accompagnatrices

Objets de validation	Sources de données
5. Contacts personnalisés	<ul style="list-style-type: none"> • fiches de rétroaction relatives aux contacts personnalisés remplies par les agentes de recherche accompagnatrices des collègues de la vague A • fiches de validation remplies par les collègues de la vague A après chaque contact personnalisé • question 3.2 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit • questions 1.3 et 1.4 des sondages remplis par les agentes de recherche accompagnatrices
6. Rencontres de groupe	<ul style="list-style-type: none"> • fiches de rétroaction relatives aux rencontres de groupe remplies par les agentes de recherche accompagnatrices des collègues de la vague A • fiches de validation remplies par les collègues de la vague A après chaque rencontre de groupe • question 3.3 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit • questions 1.5 et 1.6 des sondages remplis par les agentes de recherche accompagnatrices
7. Rôle de l'expert	<ul style="list-style-type: none"> • section 3 des sondages remplis par les experts après la visite d'audit
8. Rôle du membre du comité de lecture	<ul style="list-style-type: none"> • sondages remplis par les participants à la formation des membres du comité de lecture
9. Ensemble du processus d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • rapport des observatrices internationales
10. Préparation de la visite d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • section 1 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit • section 1 des sondages remplis par les experts après la visite d'audit

Objets de validation	Sources de données
11. Déroulement de la visite d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • section 2 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit • section 2 des entrevues menées auprès des collègues de la vague A après la visite d'audit • section 2 des sondages remplis par les experts après la visite d'audit • grilles d'observation remplies par la coordonnatrice et des agentes de recherche pour chaque collègue de la vague A • enrichissement des constats par les commissaires ayant présidé les comités de visite, à la suite des visites d'audit
12. Outils à l'intention des collègues	<ul style="list-style-type: none"> • section 5 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit • section 5 des entrevues menées auprès des collègues de la vague A après la visite d'audit
13. Outils à l'intention des experts	<ul style="list-style-type: none"> • section 5 des sondages remplis par les experts après la visite d'audit
14. Réflexions sur le troisième cycle d'audit	<ul style="list-style-type: none"> • section 7 des sondages remplis par les collègues de la vague A après la visite d'audit • section 7 des entrevues menées auprès des collègues de la vague A après la visite d'audit • section 7 des sondages remplis par les experts après la visite d'audit

